



Déclaration du SNUipp-FSU43

CAPD du 23 janvier 2018

Monsieur l'inspecteur d'académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Le Ministre de l'Education nationale, dans ses vœux aux enseignants, dit reconnaître leur professionnalisme, il leur assure de son soutien et de sa confiance mais dans les faits, force est de constater que ce gouvernement maltraite l'école et ses enseignants !

Comment, avec moins de places offertes au concours de professeurs des écoles, avec le recrutement de contractuels et avec une dotation proche du zéro dans bon nombre d'académies prétendre à une politique volontariste en faveur de l'école publique ?

La suppression des contrats aidés, notamment ceux attribués à l'aide à la direction, constitue une lourde perte pour un bon fonctionnement des écoles.

Des discours largement médiatisés autour d'études internationales, comme PIRLS, pointent les insuffisances de notre système éducatif mais les réponses apportées comme la dictée pour travailler la compréhension, sont décalées et toxiques car elles laissent croire que « rien de bien ne se faisait jusque-là ».

La création du Conseil scientifique de l'éducation accorde une large place aux neurosciences au détriment des sciences de l'éducation qui sont sous-représentées. Cela laisse présager une atteinte à notre liberté pédagogique et une remise en cause de l'expertise des enseignants.

Dans ce contexte, le SNUipp s'inquiète de la mise en place des Assises de la Maternelle qui ne doivent pas être l'occasion de remettre en cause les programmes de 2016 alors qu'ils ont été accueillis favorablement par nos collègues de maternelle.

Le gel du point d'indice est rétabli après un intermède d'une année avec une augmentation insuffisante de 1,2 %. Sur 14 ans, la perte de pouvoir d'achat se porte à plus de 15 % ! Actuellement, nous sommes loin du compte puisque nous revendiquons des mesures de rattrapage de pouvoir d'achat à la hauteur de 60 points d'indice en plus pour toutes et tous et un salaire minimum de 1750 €. Un récent rapport de l'OCDE rappelle pourtant qu'il y a une corrélation entre la réussite des élèves et la rémunération des enseignant-e-s.

Dans le même train des décisions hostiles aux fonctionnaires, il y a le report d'une partie des mesures pourtant minimales du PPCR. Le SNUipp et la FSU, avec ténacité, ont œuvré lors du processus de discussion et obtenu un resserrement du calendrier. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui ne respecte pas ses engagements sur ce point.

Le rétablissement d'un jour de carence au 1er janvier 2018, relève de la même offensive. Les deux tiers des salarié-e-s du privé en sont exempté-e-s par accord d'entreprise. La norme sociale majoritaire est donc bien de ne pas faire payer aux salarié-e-s leurs soucis de santé. De plus, des études indiquent que ce genre de mesure pousse les salariés à éviter les arrêts courts, au dépens de leur santé, pour finalement, une fois leur santé dégradée, s'arrêter plus longtemps. C'est une décision inefficace et purement idéologique.

À cela s'ajoute encore : la baisse de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat, la suppression partielle des mesures qui devaient compenser, pour les fonctionnaires, la hausse de la CSG !

Face à cette avalanche de mauvaises nouvelles, la CAPD d'aujourd'hui revêt une grande importance pour tous nos collègues, les avancements d'échelon étant, en la période, la seule façon d'avoir une revalorisation salariale.

Lors des accords PPCR, le SNUipp-FSU a acté positivement la fin du système d'avancement à trois vitesses et la mise en place d'un déroulement de carrière plus resserré : la durée maximale pour atteindre le 11ème échelon passant de 30 ans à 26 ans. Dorénavant, l'avancement dans la carrière devrait se faire selon un rythme unique pour toutes et tous. Cependant, aux 6ème et 8^{ème} échelons, 30 % des enseignants pourront bénéficier d'une accélération d'une année sur la base du résultat d'un rendez-vous de carrière, cela maintiendra un système injuste de promotions.

À ce propos, le SNUipp-FSU tient à rappeler qu'il revendique :

- *un avancement à une cadence unique la plus rapide pour tous sur les deux grades.*
- *la déconnexion complète de l'évaluation professionnelle et de l'avancement*
- *la mise en place d'un véritable accompagnement débouchant sur une formation professionnelle de qualité.*

Pour cette CAPD et les promotions 2017, nous sommes dans une année de transition. C'est donc, le barème utilisé jusqu'alors qui a été retenu pour l'avancement aux 7ème et 9ème échelons, avec une note arrêtée au 31 aout 2016. Nous condamnons ce choix de date qui pénalise les collègues victimes d'un retard d'inspection qui n'est pas de leur fait. En outre, rien n'est réglé pour les futures promotions. C'est pourquoi le SNUipp-FSU43 vous demande, Monsieur l'inspecteur d'académie, ce que vous prévoyez de mettre en œuvre pour assurer l'équité de traitement entre les collègues et la transparence des opérations dans le respect du paritarisme pour les promotions à venir.

Nous vous remercions de votre attention.